

Convention entre la halte garderie Parentale«Carrousel» le point rencontre Babybulle et la Mairie de Saint AUBIN D'AUBIGNE

1: Disposition générale

En tout temps, la municipalité se réserve le droit d'utiliser tout ou une partie des installations. Les utilisateurs en seront avisés en temps voulu.

2:Utilisateurs:

LES DIFFERENTS PARTIES DEVRONT TRANSMETTRE A LA MUNICIPALITE

Un exemplaire des statuts de l'association

l'adresse du siège social

La composition du bureau transmis à chaque nouvelle assemblée générale

3:Responsabilités:

3.1)Les responsables doivent veiller au respect strict des consignes de sécurité concernant l'utilisation des installations, ils sont entre autre responsables du bon usage des locaux

3.2)Les responsables doivent veiller à la fermeture de toutes les portes et de l'extinction des lumières après utilisation des locaux.

3.3)La commune s'engage à vérifier chaque année la bonne conformité du matériel communal et installation mis à disposition des utilisateurs.

4:Matériel et équipement

4.1)Toutes défectuosité doit être signalée sans délai à la municipalité afin que la réparation soit faite dans les meilleurs délai.

4.2)La remise en état des dégâts sera facturée au responsable des dégradations.

4.3)Il est formellement interdit d'effectuer des travaux dans les locaux sans autorisation expresse de la mairie.

Nettoyage

Voir Convention ménage=Mairie

5:Dispositions finale

5.1)La municipalité veillera à l'application du présent règlement

5.2)Le fait d'utiliser les locaux signifie de la part des utilisateurs la reconnaissance du présent règlement et un engagement à respecter ses conditions.

5.3)Le présent règlement entre en vigueur dès son 'approbation par la municipalité.

5.4)Le présent règlement pourra en tout temps être modifié par la municipalité si elle le juge opportun.

5.5)Tout manquement ou non respect grave et répété d'un de ces articles du règlement pourra faire l'objet d'une sanction qui pourra aller jusqu'à l'eclusion temporaire ou définitive.

Approuvé par la municipalité à la séance du:

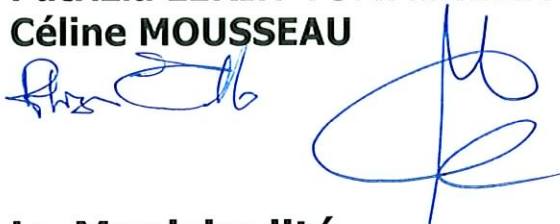
La Présidente de Babybulle
Marina GOACHET



La Vice Présidente Babybulle
Céline DEROUET



Les Coordinatrices de la Halte
garderie
Patrizia LERIN-TUMMINELLO
Céline MOUSSEAU



Responsable A D M R locale

Sylvie JOBARD



La Municipalité
Monsieur le Maire Pierre ESNAULT



Fait à Saint Aubin d'Aubigné le - 4 MAI 2009